

CERTIFICATION

Le contrôle d'exploitation bio à la loupe

Elise Frioud

Bio.inspecta et Bio Test Agro sont les deux entreprises actives en Suisse dans le contrôle des exploitations bio. Agri les présente et fait le point sur le déroulement des contrôles bio.

L'agriculture biologique se heurte régulièrement à des questions ou doutes de la part des consommateurs. Le bio est-il sûr? Qui nous prouve qu'il s'agit bien de bio? Comment est-ce contrôlé au ni-

veau de la production, mais aussi des importations et de la transformation?

Du côté des producteurs, les interrogations sont différentes. Au-delà des nouvelles contraintes techniques liées à la production en elle-même, les producteurs qui envisagent une conversion au bio se demandent peut-être à quelle sauce ils seront mangés lors du contrôle bio.

Pour y voir plus clair, Agri propose cette semaine de présenter les deux entreprises reconnues en Suisse pour le contrôle des exploitations bio: bio.inspecta d'une part et Bio Test Agro d'autre part. Chacune a ses spécificités, mais les deux firmes travaillent en har-

monie de manière à faciliter ce passage obligé annuel. Ce sont ainsi, chaque année, plus de 6000 exploitations bio qui sont contrôlées en Suisse par une huitantaine de contrôleurs.

Un exemple chez Bio Suisse

En Suisse, c'est l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (Obio), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998, qui définit ce qu'il faut faire pour qu'un produit puisse être déclaré bio. Elle prescrit que toutes les entreprises qui importent, produisent, transforment, stockent ou distribuent des produits bio doivent être contrôlées et certifiées par un organisme de certification accrédité



Les exploitations bio sont contrôlées chaque année.

dit par l'Etat. Le contrôle doit garantir le respect des exigences de l'agriculture biologique, qu'il s'agisse de bio fédéral ou de labels.

Bio Suisse est la Fédération des entreprises agricoles bio-

logique suisses qui ont le Bourgeon, la marque protégée dont elle est propriétaire. Elle édicte ses propres directives pour la production biologique.

La devise de Bio Suisse, «En toute confiance», témoigne par

exemple de l'importance que l'association accorde à la certification de ses produits labellisés avec le Bourgeon. Ce n'est qu'après avoir subi avec succès les procédures de contrôle et de certification que les paysans et paysannes bio ainsi que les entreprises de transformation et de commerce obtiennent l'attestation Bourgeon et le certificat pour les produits bio.

En cas d'infraction constatée aux directives Bourgeon, les sanctions vont du délai pour résoudre le problème à des points de pénalité assortis d'une amende. Les infractions les plus lourdes sont punies par le retrait immédiat du Bourgeon.

Bio Test Agro, racines terriennes

Interview

NICOLE STUCKI

Responsable «agriculture»
Bio Test Agro



Dans quels domaines l'entreprise Bio Test Agro est-elle active?

L'entreprise Bio Test Agro (BTA) est active dans les contrôles et certifications des exploitations bio dans toute la Suisse.

Quelle est l'histoire de Bio Test Agro et son développement récent?

Cinq agriculteurs ont fondé Bio Test Agro (BTA) en 1998 avec pour objectif de créer une organisation de contrôle avec des racines terriennes. Durant ces années, BTA s'est développée constamment tout en restant une entreprise gérée par des agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique. Grâce à ses collaborateurs et ses contrôleurs, tous agriculteurs ou très proches de la pratique, l'entreprise a vu augmenter sans cesse sa clientèle et propose, aujourd'hui, ses prestations à plus de 1400 exploitations. En 2007, elle a élargi ses services en ajoutant la certification puis, en 2008, elle a ajouté les contrôles en français. En 2008, BTA a également instauré le contrôle et la certification des PME actives dans la vente et la transformation des produits biologiques en leur offrant au préalable une étude de faisabilité. Pour les agriculteurs intéressés à convertir leur ferme à l'agriculture biologique, BTA propose depuis cette année le «Check-Bio re-conversion». Un contrôleur se rend sur l'exploitation dans le but de discuter d'éventuelles adaptations nécessaires ou possibilités en production biologique.

Quels sont les programmes que contrôle Bio Test Agro?

BTA contrôle les exploitations biologiques produisant selon le Bourgeon de Bio Suisse ou selon l'ordonnance bio. Elle contrôle aussi les exploitations dans le secteur de la commercialisation et de la transformation et les commerces (boulangeries bio, boucheries bio, Landi, commerces bio, moulins). BTA contrôle également le programme «Bœuf de pâturage» ainsi que d'autres programmes de production biologique.

Combien de contrôleurs travaillent pour Bio Test Agro? Quel est leur profil et comment sont-ils formés?

BTA travaille avec trente contrôleurs. Afin qu'ils correspondent au profil requis, ils bénéficient d'une formation d'agriculteur et ont acquis de l'expérience dans le secteur de l'agriculture biologique. Ils sont également dotés d'un sens aigu de la communication, s'intéressent aux lois et ordonnances liées à la culture biologique et restent à jour au sujet de la politique agricole en lisant la presse spécialisée.

Les nouveaux contrôleurs suivent un cours d'introduction théorique de trois jours. Puis, ils accompagnent un ancien contrôleur pendant les premiers contrôles. Après cette période d'accompagnement, le nouveau contrôleur effectue une dizaine de visites de manière individuelle. Celles-ci sont, à nouveau, suivies d'une visite accompagnée par un contrôleur confirmé pour assurer le bon déroulement du contrôle. Tous les contrôleurs suivent quatre à cinq jours de formation par année. Ces formations se déroulent en interne à l'exception des programmes complémentaires (contrôles qui n'ont pas un lien direct avec le contrôle ordinaire comme, par exemple, les contrôles pour la qualité écologique et les réseaux) qui sont dispensés par des experts externes.

Comment se déroule un contrôle bio avec Bio Test Agro?

Avec les organisations de contrôle bio, Bio Suisse fixe pour chaque année un thème principal pour le contrôle. Le thème de l'année 2013, la volaille, était axé sur la garde d'animaux dans des petits troupeaux. Le système de contrôle dans le secteur de l'agriculture biologique se base sur les directives suivantes: l'Ordonnance sur les paiements directs, l'Ordonnance sur la protection des animaux, l'Ordonnance sur la production biologique et le cahier des charges de Bio Suisse.

BTA contrôle les exploitations biologiques chaque an-

née. Pour les contrôles ordinaires, le contrôleur s'annonce auprès de l'agriculteur. BTA veille à ce que l'agriculteur puisse se préparer et anticiper le contrôle. Pour cette raison, l'agriculteur reçoit, durant le mois d'août, un document nommé «Calendrier bio». Dans ce calendrier, l'agriculteur peut inscrire toutes les données nécessaires au contrôle. Le calendrier permet aussi à BTA de faire le calcul de Suisse Bilanz. Pour le jour du contrôle, l'agriculteur doit également préparer le «journal bio», tenu à jour, qui contient entre autres le journal des sorties, le journal vétérinaire et la liste des animaux. Ces documents permettent de regrouper les données utiles afin de minimiser les recherches d'informations le jour du contrôle et d'avoir plus de temps pour la visite de l'exploitation.

Sur l'exploitation, les contrôleurs vérifient si les diverses productions correspondent aux normes bio et aux programmes et labels auxquels le producteur s'est inscrit. Ils contrôlent l'origine des animaux, le flux de marchandises, l'origine des semences, la santé animale, etc. Chaque année, BTA effectue 10% de contrôles non annoncés.

Sur place, le contrôleur documente la situation actuelle. Il transmet ensuite le dossier aux certificateurs. C'est à eux ensuite de vérifier si cette «situation actuelle» correspond à la production biologique.

La durée moyenne d'un contrôle est de deux heures, mais varie selon l'exploitation. Cette durée peut être plus élevée selon la taille des exploitations et si celles-ci travaillent sur plusieurs branches de production.

Le coût du contrôle varie en fonction des exploitations selon le nombre de branches de production, leur taille et le nombre de labels à contrôler.

Quel organisme accrédite Bio Test Agro pour réaliser les contrôles?

BTA est accrédité par le SAS (Service d'accréditation suisse).

PROPOS RECUEILLIS
PAR ELISE FRILOUD

INFOS UTILES

Bio Test Agro AG, Schwand,
3110 Münsingen, tél. 031 722 1070.
www.bio-test-agro.ch

bio.inspecta, prestataire polyvalent

Interview

ROLF SCHWEIZER

Agriculteur bio
Responsable Suisse romande
bio.inspecta



Rolf Schweizer est aussi exploitant bio.

Quelles sont les activités de bio.inspecta?

L'activité principale est le contrôle et la certification de labels dans le secteur bio et le développement durable. L'entreprise propose le contrôle et la certification de différents labels dans les secteurs de l'agriculture, la transformation et le commerce. bio.inspecta est active sur le plan national comme international et entretient divers partenariats avec d'autres organismes de contrôle.

Quelle est l'histoire de bio.inspecta et son développement récent?

bio.inspecta fêtera en 2014 ses quinze ans d'existence. L'entreprise est active dans toutes les régions linguistiques de Suisse avec plus de 5000 exploitations bio contrôlées en Suisse, dont 550 se situent en Suisse romande. La Suisse est partagée en quatre régions, chacune avec un responsable régional pour plus de proximité avec les agriculteurs et les instances cantonales. Un bureau à Lausanne permet d'être plus atteignable pour les clients romands.

bio.inspecta s'engage pour le développement de nouveaux outils de contrôle. Ainsi, elle utilise de manière efficace et professionnelle divers outils électroniques, comme la mise à disposition des certificats sur www.easy-cert.ch et le portail d'accès pour ses clients. Le contrôle électronique des entreprises agricoles est planifié pour un proche avenir et dans ce domaine, bio.inspecta travaille en partenariat avec Bio Test Agro.

Avant la reconversion, bio.inspecta propose le «check d'entreprise bio» au cours duquel un inspecteur aguerri fera un contrôle sans engagement pour discuter des éventuelles adaptations. Ce service est gratuit pour l'agriculteur. La hotline téléphonique est aussi un service très demandé.

Quels sont les programmes que contrôle bio.inspecta?

bio.inspecta contrôle les exploitations produisant selon l'Ordonnance bio, le Bourgeon

bio, Bio Weide Beef, Demeter ainsi que National Organic Program (NOP) pour les exportations aux Etats-Unis. bio.inspecta dispose également de spécialistes en aviculture, pisciculture et pour les champignons. Divers programmes en rapport avec l'Ordonnance sur les paiements directs (SST, SRPA, nouveaux programmes prévus avec la PA 2014-2017) complètent cette palette. bio.inspecta essaie d'être au plus près des demandes de ses clients selon la formule «un seul et même organisme de contrôle pour tous mes contrôles».

Combien de contrôleurs travaillent pour bio.inspecta? Comment sont-ils formés et quel est leur profil?

Les 55 contrôleurs ont tous un rapport à l'agriculture, plus de 80% ont une entreprise agricole agréée «bio» et travaillent accessoirement pour bio.inspecta. En plus des contrôles, 17 personnes s'occupent de la certification.

bio.inspecta forme soigneusement tous ses contrôleurs. L'accompagnement sur le terrain par les responsables régionaux est une composante très importante, en plus des journées de formation pour la transmission de connaissances techniques. Les compétences sociales et le contact avec les chefs d'exploitation font aussi partie des matières enseignées. Après avoir effectué leur formation de base, les contrôleurs suivent chaque année quatre jours de formation continue.

Comment se déroule un contrôle bio réalisé par bio.inspecta?

En général, le contrôleur bio annonce le contrôle trois à dix jours à l'avance. Le jour même, le contrôleur commen-

ce par la vérification visuelle des parcelles, des installations de stockage (fourrages, aliments et engrais de ferme) ainsi que le contrôle quantitatif et qualitatif du respect de la protection des animaux. Ensuite, il passe en revue les pièces justificatives et remplit l'évaluation de l'exploitation et le rapport de contrôle.

Chaque ferme est contrôlée une fois par année. En plus, bio.inspecta effectue sur 5% des exploitations des contrôles non annoncés sur des points spécifiques (respect OPAn, SRPA, etc.).

Le contrôle dure environ deux heures, mais varie selon la taille de l'exploitation et les labels contrôlés. Le coût se base sur la grandeur de l'exploitation, la diversité des branches de production et les services supplémentaires commandés.

Quel organisme accrédite bio.inspecta?

bio.inspecta est surveillée annuellement par diverses instances. Une des plus importantes est le Service d'accréditation suisse (SAS). Les différents labels, comme Bio Suisse et Demeter, passent chaque année le travail de bio.inspecta au scanner. De plus, les différents services cantonaux accompagnent la firme épisodiquement sur le terrain et surveillent ainsi que les différents contrôles sont effectués scrupuleusement. bio.inspecta apprécie ces audits objectifs qui aident à garantir la qualité élevée du travail.

PROPOS RECUEILLIS
PAR ELISE FRILOUD

INFOS UTILES

bio.inspecta AG, av. d'Ouchy 66,
1000 Lausanne 6, tél. 021 601 6934.
Ackerstrasse, 5070 Frick,
tél. 062 865 6333.